NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

98 Nº 3 1976

L'ordination de Barnabé et de Saul d'après Actes 13,1-3

S. DOCKX (op)

p. 238 - 250

https://www.nrt.be/it/articoli/l-ordination-de-barnabe-et-de-saul-d-apres-actes-13-1-3-1122

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

L'ordination de Barnabé et de Saul d'après *Actes 13*, 1-3

1. — Luc (*Ac 13*, 1) nous dit qu'il y avait « dans l'Eglise établie à Antioche des prophètes et des docteurs : Barnabé et Siméon et Lucius, Manaën et Saul ». H. J. Holtzmann [1] ainsi que Harnack [2] ont estimé qu'en raison de l'absence de copule entre Lucius et Manaën il fallait considérer que les trois premiers étaient prophètes et les deux derniers des didascales. Mais cette suggestion n'a pas été suivie [3]. La plupart des exégètes estiment que les cinq personnes que Luc énumère constituent le collège des autorités religieuses d'Antioche. Ainsi J. Dupont [4] parle des « Cinq » d'Antioche à la manière dont il est question des Douze (*1*, 13) et des Sept (*6*, 5). Mais si les appellations « les Douze », « les Sept » sont fondées dans le texte, il n'en va pas de même des « Cinq ». Wikenhauser [5], de même que Dupont, se base sur ce nombre Cinq pour identifier les docteurs avec les prophètes [6]. Stählin est moins affirmatif, mais penche pour l'identification [7].

Si les cinq docteurs d'Antioche sont identiques aux cinq prophètes, cela entraîne qu'il n'y a pas de différence de dignité entre ceux qui envoient : Siméon, Lucius et Manaën, et ceux qui sont envoyés : Barnabé et Saul [8]. S'il n'y a pas de différence de dignité entre ceux qui envoient et ceux qui sont envoyés, il s'ensuit que l'imposition des mains dont il est question à leur sujet ne peut être le signe d'une « ordination » proprement dite, par laquelle un supérieur communique à un inférieur une partie ou la totalité de son

---

1. *Die Apostelgeschichte, Handb. zum N.T.*, I², 1892.
2. *Die Mission und Ausbreitung des Christentums...*, 349 A2.
3. « dass einige der Fünf Propheten und die andere Lehrer sind und somit verschiedene ' Ämter ' bestehen, geht aus dem Text nicht hervor » : E. Haenchen, *Die Apostelgeschichte*, Göttingen, 1959, p. 338.
4. *Bible de Jérusalem, Ac 13*, 1, note b.
5. « Wir erfahren hier Zahl und Namen der führenden Männer in der antiochenischen Kirche » : A. Wikenhauser, *Die Apostelgeschichte*, Regensburg, 1961, p. 147.
6. « A Antioche les mêmes personnages sont à la fois docteurs et prophètes » : J. Dupont, *Actes des Apôtres*, p. 120, note b.
7. « Ob man Art und Aufgabenbereich der Propheten und Lehrer scharf von einander abgrenzen kann, ist fraglich » : G. Stählin, *Die Apostelgeschichte*, Göttingen, 1966, p. 173.
8. Ainsi Haenchen : « Lucius, Simeon, Manaen haben keinen höheren Rang als Barnabas und Paulus » : *op. cit.*, p. 338, note 5.

pouvoir, mais seulement d'une bénédiction. C'est là la conclusion à laquelle arrive H. Conzelmann [9].

Par contre, Rengstorf, dans son étude sur les didascales selon le Nouveau Testament, affirme que ceux-ci ne peuvent être identifiés aux prophètes [10]. Et nous pensons que Rengstorf a raison. Pour autant que nous nous référons, en effet, aux autres endroits du Nouveau Testament où le terme « prophète » voisine avec celui de « didascale », nous voyons que « prophètes » désigne un groupe de personnages distinct de celui que désigne le mot « didascale ». Paul dit explicitement : « Dieu a établi dans l'Eglise, premièrement des apôtres, deuxièmement des prophètes, troisièmement des docteurs » (*1 Co 12,* 28). Cette manière de parler montre clairement que les prophètes et les docteurs constituent deux groupes différents. Le texte de la lettre aux Ephésiens est encore plus explicite : « c'est Lui qui a fait les uns apôtres, d'autres prophètes, d'autres évangélistes, d'autres pasteurs et docteurs » (*Ep 4,* 11). La *Didachè* ne fait que confirmer cette distinction : « tout prophète authentique désirant s'établir parmi vous mérite sa nourriture. De même, le docteur authentique est digne, lui aussi, comme l'ouvrier, de sa nourriture » (*Did.,* 13, 1-2). Il est vrai, comme certains exégètes le font remarquer, qu'on peut posséder le don de prophétie ensemble avec celui d'enseignement [11]. Mais cela n'entraîne pas l'existence d'un troisième groupe de personnages : les prophètes-docteurs, à côté des prophètes et des docteurs. Il est d'ailleurs tout à fait invraisemblable de penser que les cinq chefs religieux d'Antioche appartiendraient précisément tous à ce troisième groupe, au cas où celui-ci aurait existé.

S'il nous faut, comme il se doit, distinguer le groupe des prophètes du groupe des docteurs présent à Antioche, alors les cinq noms propres mentionnés par Luc ne peuvent convenir qu'aux cinq docteurs, les prophètes restant dans l'anonymat [12]. Ceci, d'ailleurs, ne doit pas nous étonner de la part de Luc. N'a-t-il pas mentionné, un peu plus haut (*Ac 11,* 27), l'arrivée à Antioche de plusieurs prophètes venus de Jérusalem qu'il laisse, eux aussi, dans l'anonymat, à l'exception du seul Agabus dont il veut raconter l'interven-

---

9. « Die Handauflegung ist hier Segnung nicht Ordination, Übertragung einer Amtsgewalt. Es besteht kein Rangunterschied zwischen den Gesegneten und den übrigen » : H. Conzelmann, *Die Apostelgeschichte,* Tübingen, 1963, p. 73.

10. « Da die *prophètai* und die *didascaloi* nicht identisch sein können... » : K. H. Rengstorf, *ThWNT,* II, 160, l.33-34.

11. Ainsi A. Wikenhauser, *op. cit.,* p. 147 ; J. Dupont, *op. cit.,* p. 120, note b.

12. L'hypothèse que les cinq noms s'appliquent aux prophètes et non aux didascales ne peut être retenue, car, si l'on peut admettre que les cinq noms visent les didascales cités en dernier lieu, il est impossible d'attribuer ces cinq noms au groupe des prophètes en sautant par-dessus le groupe des docteurs.

tion dans l'annonce de la grande famine ? Ce sont d'ailleurs, vraisemblablement, ces prophètes anonymes de *Ac 11, 27* qui sont visés par *Ac 13,* 1 [13].

Que le groupe des prophètes doit être conçu comme distinct de celui des docteurs, nous le voyons par la manière de parler de l'Esprit. Il est difficile d'admettre que l'Esprit s'adresse à Barnabé et à Saul au même titre qu'aux trois autres personnages pour leur dire de mettre à part Barnabé et Saul. Ceux qui sont mis à part ne peuvent être identiques à ceux qui doivent mettre à part. Il nous faut donc concevoir que l'Esprit s'adresse à d'autres qu'aux cinq parmi lesquels il y a Barnabé et Saul. Ces autres, ce sont les prophètes. Il est d'ailleurs normal que l'Esprit fasse connaître ses décisions par l'entremise de prophètes : ces derniers sont précisément tenus pour prophètes du fait qu'ils agissent sous l'inspiration de l'Esprit, alors que les docteurs ne sont pas des hommes inspirés. L'Esprit s'adresse donc aux prophètes pour leur dire de mettre à part Barnabé et Saul, qui font partie du groupe des cinq docteurs. Ainsi ce sont donc d'autres qui ont charge de mettre à part et d'autres qui sont mis à part. D'ailleurs le fait que certains sont chargés de mettre à part Barnabé et Saul suggère une certaine autorité de la part de ceux qui séparent sur ceux qui sont séparés. Or il n'y a pas de doute que les prophètes sont d'un rang supérieur aux docteurs. Dans la *Didachè,* nous voyons que les prophètes sont, par rapport aux docteurs, ce que sont les épiscopes par rapport aux diacres. Or il est certain que les épiscopes ont toujours été tenus comme supérieurs aux diacres.

2. — On pourrait peut-être s'étonner que Saul ne soit à Antioche qu'un simple docteur, inférieur, par conséquent, aux prophètes anonymes. N'a-t-il pas été établi au rang suprême, celui d'apôtre, par le Seigneur lui-même (*Ac 26,* 16) ? Mais autre chose est la vocation de Paul à devenir apôtre et témoin du Christ, autre chose est son insertion progressive dans la hiérarchie des envoyés du Seigneur. Paul, même après sa vocation à devenir l'Apôtre des Gentils, se rend auprès d'Ananie, le chef de l'Eglise de Damas, pour recevoir le baptême et ainsi entrer dans l'Eglise à la manière de tous les autres convertis. Immédiatement après son baptême Paul

13. Erik Peterson, dans son article *La* leitourgia *des prophètes et didascales à Antioche,* dans *RSR* 36 (1949) 577-579, identifie les prophètes de *11, 27* avec ceux de *13,* 1. Cette opinion est combattue par E. Haenchen (*op. cit.,* p. 337, note 2), qui estime que le texte de *13,* 1 est trop éloigné de *11, 27* pour permettre cette identification. Mais *11, 27* n'est distant de *13,* 1 que par le récit de ce qui s'est passé à Jérusalem vers la même époque : arrestation de Pierre, son emprisonnement, sa fuite, la mort d'Hérode son persécuteur, récit qui a été intercalé par Luc, lors d'une révision de son texte primitif, entre *11,* 30 et *13,* 1. L'objection de Haenchen tombe de ce fait.

se mit à « annoncer » *(ekèrussen)* Jésus, disant que celui-ci est le fils de Dieu (*Ac 9,* 20). C'était faire œuvre d'évangéliste[14] à la manière de Philippe, l'« évangéliste » (*21,* 8)[15]. Douze ans plus tard, Paul est ramené par Barnabé de Tarse à Antioche, où « toute une année durant ils *enseignèrent (didaxai)* une foule considérable » (*11,* 26). C'était faire œuvre de docteur à la manière d'Etienne[16]. On peut donc penser que Barnabé et Saul étaient docteurs à Antioche, ensemble avec Siméon, Lucius et Manaën.

Nous lirons donc *Ac 13,* 1 de la manière suivante : « Il y avait dans l'Eglise établie à Antioche des prophètes et des docteurs, à savoir (comme docteurs) : Barnabé, Siméon, etc. ». Il est remarquable d'entendre Luc nous dire que ces prophètes et docteurs assuraient un service liturgique en l'honneur du Seigneur. On aurait pu croire que le rôle des prophètes et des docteurs était d'assurer le service de la parole. Ne sont-ils pas des charismatiques capables de communiquer la connaissance vraie, la gnose chrétienne ? L'activité des prophètes et docteurs de *Ac 13,* 2 ressemble pourtant fort peu à celle que Paul décrit dans sa lettre aux Corinthiens (*1 Co 14,* 6)[17], mais elle paraît, par contre, être identique à l'activité des prophètes et docteurs dont nous parle la *Didachè* (15, 1-2). Ceux-ci, comme le remarque avec raison J. P. Audet, assument, à un rang supérieur, la même fonction que celle qui est assumée par les épiscopes et les diacres. Or ceux-ci sont responsables de la célébration de la « fraction du pain » et de l'« eucharistie » au jour du Seigneur, autrement dit, assurent la « liturgie »[18]. Les prophètes-liturges de

14. La formule de *Ac 9,* 20 rappelle mot pour mot l'en-tête de l'évangile de Marc, que Luc connaissait bien : « commencement de l'évangile de Jésus-Christ, fils de Dieu » (*Mc 1,* 1).

15. De Philippe Luc dit de même qu'il « annonçait » *(ekèrussen)* le Christ (*8,* 5), qu'il « évangélisait » le règne de Dieu (*8,* 12).

16. D'Etienne Luc avait dit (*6,* 5) qu'il était « plein de foi et d'Esprit Saint, *plèrès pisteôs kai pneumatos hagiou* », qualification qu'il reprend pour décrire Barnabé (*11,* 24), *plèrès pneumatos hagiou kai pisteôs.* Or Etienne était actif à la manière d'un docteur. Il discutait avec les gens des différentes synagogues de Juifs hellénistes (*6,* 9). Nous pourrons en déduire que Barnabé, qui possédait, lui aussi, les qualités requises pour être docteur, remplissait cette fonction, ensemble avec Paul, dans l'Eglise d'Antioche.

17. D'après J. Dupont, « les prophètes de Corinthe sont des chrétiens qui reçoivent l'inspiration de l'Esprit et qui concourent, par les paroles prononcées sous cette influence, à l'édification de toute la communauté » : J. Dupont, *Gnosis, la connaissance religieuse dans les Epîtres de saint Paul,* Paris, 1949, p. 203-204.

18. « N'est-ce pas à peu près ce que suppose notre instruction lorsque, songeant à la synaxe dominicale, elle demande que chaque Eglise se choisisse des évêques et des diacres... ? Pour les uns et les autres, 'intendance' ou 'service', la responsabilité que leur confie l'Eglise, de toutes manières, est regardée comme une 'liturgie' *(leitourgia).* De cette 'liturgie', toutefois, évêques et diacres ne s'acquittent pas seuls. Elle continue même à retomber en premier lieu sur les prophètes et les docteurs » : J. P. Audet, *La Didachè,* Paris, 1958, pp. 465-466.

Ac 13, 2 ne sont donc pas de simples charismatiques, de simples fidèles parlant sous l'inspiration de l'Esprit, mais des hommes à qui une fonction sacrée a été confiée. Aussi n'est-on pas étonné d'entendre la *Didachè* dire des prophètes-liturges que ce sont des « grands prêtres » [19]. Les prophètes-liturges d'Antioche sont, vraisemblablement, du même rang que les prophètes-higoumènes : Jude et Silas, dont font mention *Ac 15, 22. 32.* Il est clair que Jude et Silas ne sont pas de simples charismatiques ; ils occupent une position élevée à Jérusalem, ils sont des chefs parmi les « frères » — ce dernier terme ayant lui-même, d'après le contexte, une signification hiérarchique [20]. Ce ne sont pas de simples fidèles qui peuvent s'adresser aux frères de Syrie et de Cilicie en leur disant : « Il a paru bon au Saint-Esprit et à nous de ne rien vous imposer si ce n'est l'indispensable » (*Ac 15,* 28). Le terme « frère » ne signifie pas de soi un simple fidèle. Silas, qui est un chef parmi les frères, est appelé par l'apôtre Pierre : « le frère fidèle » (*1 P 5,* 12) ; de même Apollos, le collaborateur de Paul, est appelé « le frère » (*1 Co 16,* 12) ; il en va de même de Timothée, « le frère » (*2 Co 1,* 1), et de Tychique, « le frère bien-aimé et fidèle diacre » (*Ep 6,* 21).

3. — Pendant que les prophètes, assistés des docteurs, assuraient la sainte liturgie à Antioche, « l'Esprit Saint dit (aux prophètes) : Mettez-moi donc à part (des autres docteurs) Barnabé et Saul en vue de l'œuvre [21] à laquelle je les ai appelés » [22]. L'œuvre à laquelle

19. *Didachè, 13,* 3. Les prophètes-liturges sont vraisemblablement appelés « prophètes » du fait précisément qu'ils sont grands prêtres du rite de la Nouvelle Alliance. L'équivalence entre « grand prêtre » et « prophète » était une donnée du judaïsme contemporain du Christ. Ainsi il est dit de Caïphe qu'il avait parlé en prophète du fait qu'il était grand prêtre en fonction cette année-là (*Jn 11,* 49-52).

20. Ces « frères » (parmi lesquels Jude et Silas sont des « higoumènes ») sont les mêmes que ceux qui, avec les Apôtres, leur remettent des lettres de créance. C'est dire qu'avec les Apôtres ils jouissent d'une certaine autorité à Jérusalem. Ces « frères » (*15, 22*), identiques aux « anciens frères » (*15,* 23), sont les « frères » (*10,* 17) ou « anciens » (*21,* 18) qui font partie de l'entourage de Jacques de Jérusalem. Certains de ceux-ci, venus du parti des Pharisiens (*15,* 5), voulaient maintenir l'obligation mosaïque de la circoncision. Ces intégristes, pourfendus par Paul, sont appelés de faux « frères » (*Ga 2,* 4). Ils appartenaient à l'entourage de Jacques (*Ga 2,* 12) et jouissaient d'une telle autorité qu'ils parvinrent à ébranler non seulement Pierre mais même l'hellénisant Barnabé (*Ga 2,* 12-13).

21. *Ergon* peut être traduit par « œuvre » ou « travail » ou « charge ». Les Septante utilisent ce vocable pour le « service », médiat ou immédiat, exécuté au Temple, pour les actes cultuels qu'y accomplissent les prêtres (cf. *ThWNT,* II, 642, 28-36). L'auteur de *1 Tm 3,* 1 utilise ce même vocable pour désigner la charge d'épiscope, qui est une charge essentiellement cultuelle, car c'est lui qui assure, par priorité, la « fraction du pain » et surtout « l'eucharistie ». Mais, en dehors de cette fonction sacrée, l'épiscope assure l'enseignement.

22. Luc attribue à l'Esprit Saint seul la vocation de Barnabé et de Saul. Mais c'est là une manière de parler de Luc. Des « anciens » d'Ephèse, convoqués par Paul à Milet, Luc dit de même qu'ils ont été établis dans leur charge

Barnabé et Saul sont appelés n'est pas celle d'enseigner, puisqu'ils assuraient déjà ce travail à Antioche. Ce n'est pas non plus à l'« épiscopat » — l'épiscope étant celui qui assure le culte liturgique — qu'ils sont appelés, puisqu'ils célébraient, ensemble avec les prophètes, la liturgie présidée par ceux-ci. C'est à une œuvre plus haute, à celle de « l'apostolat » proprement dit, c'est-à-dire à celle de « fondateurs d'Eglises » qu'ils sont appelés par l'Esprit Saint. Barnabé et Saul sont ainsi mis au rang des grands apôtres et participent à leur ministère.

Que Barnabé et Saul soient élevés à un rang supérieur par les prophètes-liturges n'offre aucune difficulté, du moment qu'on admet que ces prophètes sont établis dans un rang supérieur de la hiérarchie [23]. Que c'est bien à une œuvre d'apostolat, au sens fort de

---

par l'Esprit Saint (*Ac 20,* 28). Or il est certain que Paul n'a pas été étranger à leur mise en place. Nous pensons que Luc a transposé volontairement l'histoire de l'élévation de Barnabé et de Saul au rang d'apôtres fondateurs avant celle du concile de Jérusalem (*Ac 15*). En effet, jusqu'à la montée à Jérusalem pour le concile, Paul n'a encore évangélisé que les régions de Syrie et de Cilicie (*Ac 15,* 23, confirmé par *Ga 1,* 21). C'est vraisemblablement au concile de Jérusalem qu'une répartition des circonscriptions apostoliques a eu lieu, Paul recevant pour sa part la Macédoine, l'Achaïe et l'Espagne, terres essentiellement païennes, Pierre gardant pour lui l'Asie et l'Italie, où était établie une diaspora nombreuse, Barnabé se voyant attribuer l'île de Chypre, sa terre natale. C'est la décision prise à Jérusalem qui a été mise en exécution à Antioche par l'élévation de Barnabé et de Saul au rang d'apôtres fondateurs, attribuée par Luc à la seule intervention de l'Esprit Saint.

23. Haenchen, s'appuyant sur G. Sevenster, rejette cette possibilité du fait que ceux qui mettent Barnabé et Saul à part, à savoir les trois prophètes-docteurs restants, sont du même rang que les deux premiers. « Lucius, Simeon, Manaen haben keinen höheren Rang als Barnabas und Paulus (G. SEVENSTER, *De wijding van Paulus en Barnabas,* Studia Paulina, 1953, 188-201)» : E. HAENCHEN, *op. cit.,* p. 338, note 5. Mais nous avons vu que ce sont les prophètes qui accomplissent l'ordre de l'Esprit à l'égard de deux docteurs. Or les prophètes sont constamment considérés dans le N.T. comme supérieurs aux docteurs. Les docteurs sont des hommes versés dans la connaissance de l'Ecriture et de la parole de Dieu, qu'ils interprètent en se basant sur leur science illuminée par la foi, science chrétienne reconnue par Paul comme un charisme de Dieu ; les prophètes, eux, parlent directement sous l'inspiration de l'Esprit Saint ou sous la lumière de la révélation. De plus, il y a prophètes et prophètes. Il y a des prophètes qui sont seulement de purs charismatiques, comme les prophètes de Corinthe, et il y a des prophètes-chefs comme Jude et Silas, les prophètes-liturges d'Antioche et les prophètes-apôtres de l'Apocalypse (*Ap 10,* 7 ; *11,* 18 ; *16,* 6 ; *18,* 20. *24* ; *22,* 9), qui sont des hiérarques assumant une mission identique à celle des apôtres-prophètes de *Ep 2,* 20.

Dans la *Didachè* (*11,* 3), des personnages de même rang se présentent à l'étape avec le titre, soit d'apôtre, soit de prophète, car de celui qui n'agit pas comme un apôtre authentique il est dit qu'il est un faux prophète (*11,* 4-5). Nous ne pouvons donc qu'approuver la remarque de L. Cerfaux : « Il faut vraisemblablement distinguer deux sortes de prophètes, des prophètes qui exercent une sorte de charge « ordinaire » avec l'approbation de l'Eglise, et des chrétiens qui reçoivent occasionnellement les charismes prophétiques » : L. CERFAUX, *Le Christ dans la théologie de saint Paul,* Paris, 1951, p. 271, note 2. Ce sont les prophètes-liturges d'Antioche qui agissent comme grands prêtres

« fondateurs d'Eglise », que Barnabé et Saul sont appelés, nous le voyons par le fait que Luc, qui restreint le titre d'apôtre aux seuls Douze d'après la coutume ancienne de l'Eglise, utilise à présent le terme « apôtre » (*Ac 14,* 4. 14) pour désigner Barnabé et Saul. De plus, nous voyons qu'après leur élévation au rang d'apôtre, Barnabé et Saul installent des anciens dans les différentes Eglises qu'ils ont fondées. Or c'est là l'exercice d'un pouvoir apostolique proprement dit, pouvoir que seuls les successeurs d'apôtre (= évêques) exerceront dans l'Eglise.

4. — Il est dit des prophètes d'Antioche qu'après avoir jeûné et prié ils imposèrent les mains à Barnabé et Saul. Le jeûne a été de tout temps dans toutes les religions un moyen de s'éloigner des choses terrestres et de se préparer à recevoir les dons de Dieu [24]. On constate que lors de l'installation des presbytres [25] par Barnabé

à l'égard des docteurs Barnabé et Saul. Barnabé passe avant Saul selon l'ordre d'ancienneté dans la vie chrétienne. Saul, en effet, s'est converti alors que Barnabé était déjà depuis tout un temps chrétien. Pour Barnabé cf. *Ac 4,* 36-37, et pour Saul *Ac 9,* 18.

24. Cf. *ThWNT,* IV, 926-927.

25. Beaucoup d'exégètes modernes identifient les « presbytres » avec les « épiscopes ». Mais, dans les plus anciens textes, le titre d'« *épiscope* » se dit en opposition avec celui de « *diacre* », ce qui n'est jamais le cas du titre de « presbytre ». « Episcope » est le titre d'une fonction, distincte et supérieure à celle du « diacre » ; alors que le terme de « presbytre » avait originairement, dans l'Eglise de Jérusalem, une signification historique. Etait « ancien » quiconque avait répondu à l'appel de Jésus à le suivre et avait reçu de lui mission d'aller évangéliser les nations. A ce titre-là, Pierre est « ancien » avec les « anciens » (*1 P 5,* 1), alors qu'il est l'un des Douze. Les « anciens » auxquels Pierre s'adresse sont les « pasteurs » du troupeau (*5, 2*), autrement dit des « épiscopes ». Le titre d'« ancien », au sens historique et honorifique, est donc générique et non spécifique. Il peut s'appliquer, de plus, aux « diacres » aussi bien qu'aux « épiscopes ». Ainsi il est dit (*1 Tm 5,* 17) : « les « anciens » qui président dignement méritent doublement d'être honorés (d'abord parce qu'ils président et, deuxièmement, parce qu'ils le font dignement), surtout ceux qui assurent la parole et la doctrine ». Ces derniers sont les « pasteurs-docteurs » ou « épiscopes », les autres sont des « anciens » du rang de diacre. Nous ne pouvons donc qu'approuver l'interprétation de J. Ysebaert : « it would thus seem that in the communities in which Timothy and Titus had to appoint presbyters the college of « elders » is supposed to consist of several deacons but only one overseer » : J. YSEBAERT, *Greek baptismal Terminology,* Nijmegen, 1962, p. 275. Le terme « ancien » comprend donc aussi bien les grands apôtres que les épiscopes et les diacres.

Mais ce terme générique — qui n'avait primitivement qu'une signification historique par rapport à Jésus et, de ce fait, honorifique — est devenu progressivement, avec la disparition des ministres de la première génération, un terme hiérarchique, du fait que c'est parmi les disciples ayant suivi Jésus (et, de ce fait, des « anciens ») qu'ont été choisis les premiers collaborateurs des grands apôtres au titre de desservants des tables saintes. C'est ainsi que le caractère d'« ancien », au sens historique, a été une des conditions requises pour le candidat devant remplacer Judas. Mais lorsque le terme « ancien » est devenu hiérarchique au cours du premier siècle, il n'a pas perdu sa dimension générique. Ce n'est que plus tard, lorsque l'« épiscope » est devenu le titre

et Paul (*Ac 14,* 23), ceux-ci non seulement se livrèrent à la prière mais aussi au jeûne. Le jeûne et la prière liturgique ont de tout temps accompagné l'ordination aux ordres sacrés. Que Barnabé et Paul « choisissent » *(cheirotonein)* des « presbytres » pour les différentes « Eglises », est conforme à ce que nous lisons en *Tt 1,* 5. Tite est chargé par Paul d'« établir » *(kathistanai)* [26] des « presby-

---

désignant l'évêque monarchique, possédant la plénitude des pouvoirs apostoliques des grands apôtres, que le titre de « presbytre » a été utilisé pour distinguer les « pasteurs-docteurs » (primitivement appelés « épiscopes ») d'avec ces évêques monarchiques et d'avec les « diacres ». De générique — porteur en même temps d'un sens historique —, le terme « presbytre » est devenu spécifique pour désigner un ordre déterminé de la hiérarchie ecclésiastique, entre l'évêque et les diacres. Ainsi, après Ignace d'Antioche, Polycarpe de Smyrne (v. 69-155) distingue les « presbytres » des « diacres » parmi les autorités locales (*ad Phil, 5,* 2-3 ; *6,* 1 ; *11,* 1). Les « presbytres » de Philippes, distingués des « diacres », ne peuvent être que les « épiscopes », distingués eux aussi des « diacres », dont parle la lettre de Paul aux mêmes Philippiens (*Ph 1,* 1).

On voit le glissement d'appellation. Ceux qui, au I^er^ s., étaient appelés « épiscopes » sont appelés, au II^e^ s., « presbytres » — le terme d'« épiscope » étant alors réservé pour désigner celui qui jouissait de la plénitude des pouvoirs apostoliques en tant que successeur des Apôtres. Si on distingue bien l'« épiscope » du I^er^ s. de l'évêque monarchique du II^e^ s., et si on distingue les « anciens » au sens générique (apôtres, épiscopes et diacres appartenant à la première génération) des « presbytres » au sens spécifique (prenant rang entre les évêques monarchiques et les diacres), on peut saisir le sens exact de la lettre de Clément : « Nos apôtres (les Douze et ceux qui avaient été élevés par les Douze au rang d'apôtres fondateurs d'Eglises, comme Barnabé, Saul, Silas, Apollos, etc.) ont su par Notre Seigneur Jésus-Christ qu'il y aurait querelle au sujet de la dignité d'épiscope. C'est bien pourquoi, dans leur prescience parfaite de l'avenir (en tant qu'apôtres-prophètes), ils instituèrent ceux que nous avons dits (les épiscopes et les diacres) et, ensuite, posèrent cette règle qu'après leur mort (celle des épiscopes et des diacres), d'autres hommes éprouvés succéderaient à leur ministère (d'épiscope et de diacre). Ceux (épiscopes et diacres) qui ont été ainsi mis en charge par les apôtres ou, plus tard, par d'autres personnages éminents (les successeurs des apôtres dans la fondation des Eglises), avec l'approbation de toute l'Eglise (épiscopes, diacres et tout le peuple) et qui ont servi d'une façon irréprochable le troupeau du Christ avec humilité, tranquillité et distinction, à qui tous ont rendu bon témoignage depuis longtemps, nous ne croyons pas juste de les rejeter du ministère. Et ce ne serait pas une faute légère de démettre de la charge d'épiscope des hommes qui ont présenté les oblations d'une façon sainte et irréprochable. Heureux les « anciens » (les épiscopes et diacres de la première génération et qui sont déjà morts) qui ont parcouru auparavant leur carrière et dont la fin s'est trouvée comblée de fruit et de perfection, ils n'ont plus à craindre que l'on vienne les expulser de la place qui leur fut assignée (dans la hiérarchie). Car nous en voyons quelques-uns (des « épiscopes » de l'Eglise de Corinthe) qui vivaient dignement (qui devaient donc, d'après *1 Tm 5,* 17, être doublement honorés) et que vous avez destitués du ministère qu'ils exerçaient sans reproche et avec honneur » : CLÉMENT, *Lettre aux Corinthiens,* 44.

26. Le verbe *kathistanai* est le terme technique par excellence, dans la littérature chrétienne, pour signifier l'ordination aux ordres majeurs. « The verb *kathistanai* is the equivalent of *mnh* pi. as the technical term for the appointment of elders by a leaning on of hands » : J. YSEBAERT, *op. cit.,* p. 276 ; cf. de même p. 370-371. Ainsi pour les grands prêtres de l'A.T. (*He 5,* 1 ; *7,* 28), pour le Christ (*He 8,* 3), pour Etienne et ses collaborateurs (*Ac 6,* 3), pour les « anciens » (*Tt 5,* 1), pour les évêques (*Euchologion to mega,* Rome, 1873, p. 139).

tres » de « ville en ville ». Le contexte de *Ac 14,* 21 suggère que les « Eglises » de *Ac 14,* 23 sont, de même, établies de « ville en ville ». On a objecté que cette manière de faire ne correspond pas à ce que nous savons de l'organisation ecclésiale des églises pauliniennes selon les lettres authentiques de Paul [27]. Mais l'épître aux Philippiens est reconnue par tous comme lettre authentique ; or Paul y salue les « épiscopes » et les « diacres » (*Ph 1,* 1). Cette salutation nous permet même de conclure que dans une seule et même ville il pouvait y avoir plusieurs « épiscopes ». Les renseignements que nous pouvons collationner de ces textes nous permettent de conclure qu'il n'y avait pas encore de clergé rural vers le milieu du I^er^ siècle. Les premières communautés chrétiennes se sont établies seulement dans les villes. Chaque communauté avait à sa tête un épiscope assisté de plusieurs diacres [28]. Dans une seule et même ville on pouvait donc avoir plusieurs communautés, ayant chacune leur « épiscope » [29] ou « pasteur-docteur » [30] comme chef ecclésial.

---

27. Ainsi E. Haenchen : « Dass Paulus und Barnabas überall Älteste einsetzen, stimmt zwar mit Tit I, 5 überein, aber nicht mit der aus den echten Paulinen sich ergebenden Ordnung seiner Gemeinden » : *op. cit.,* p. 377.

28. C'est ce qui ressort de l'usage du singulier quand il s'agit des « épiscopes » dans *1 Tm 3,* 1 ss et *Tt 1,* 7, comme le remarque J. Ysebaert : « It would thus seem that in the communities in which Timothy and Titus had to appoint presbyters the college of « elders » is supposed to consist of several deacons but only one overseer. The use of the singular may point to a monarchic leader assisted only by deacons without presbyters in the strict sense » : *op. cit.,* p. 275. Ainsi Etienne, qui était chef de la communauté helléniste de Jérusalem, était assisté de *six* collaborateurs. De même Pierre donne ordre aux *six* frères qui l'accompagnent de baptiser les gens de la maison de Corneille (*Ac 10,* 48 ; *11,* 12). Il y avait de même, selon *Lc,* 72 disciples à côté des 12 Apôtres (soit 12 × 6 disciples pour 12 Apôtres). Dans le *Pasteur* d'Hermas, III, 2, il y a six « jeunes gens » qui bâtissent la tour (= l'Eglise).

29. Paul fait venir d'Ephèse les « anciens » (*Ac 20,* 17) qui assurent la charge d'épiscope (*Ac 20,* 28). Il y avait donc plusieurs épiscopes à Ephèse, comme il y en avait plusieurs à Philippes. Les épiscopes étaient les « pasteurs » du troupeau, c.-à-d. de la communauté (*1 P 5,* 2 ; *Ac 20,* 28 ; *Jn 21,* 16 ; 1 Clem, 44, 54).

30. La désignation « pasteurs et docteurs » de *Ep 4,* 11 a été interprétée par Ph. H. Menoud, *L'Eglise et les ministères selon le Nouveau Testament,* dans *Cahiers théologiques de l'actualité protestante 22* (1949) 44, comme signifiant les mêmes personnages qui sont, en même temps, pasteurs et docteurs. Rengstorf (*ThWNT,* II, 161) dit de même : « wenn endlich Eph 4, 11 die *didaskaloi* mit den *poimenes* wegen des gemeinsamen Artikels identisch sind, so liegt dies nur in der Natur der Sache ; denn der *poimèn* ist der für das Leben in der Gemeinde Verantwortliche, und darum gehört das *didaskein* im weitester Sinne zu seinem Amt ». J. Jeremias (*ThWNT,* VI, 497) y distingue deux groupes attachés au service de l'Eglise locale. H. Schlier estime quant à lui : « die Identität ihrer Person und ihres Amtes oder Dienstes kann freilich durch die vorliegende Formulierung nicht bewiesen werden » : *Der Brief an die Epheser,* Düsseldorf, 1958, p. 197. Nous pensons qu'il faut distinguer les docteurs attachés au service des prophètes, comme ceux de Corinthe (*1 Co* 12, 28) ou d'Antioche (*Ac 13,* 1), d'avec les docteurs qui ont été installés à la tête d'une communauté en tant que pasteurs. Ces « pasteurs-

L'ensemble des « épiscopes » ne constituait pas, semble-t-il, un « collège » assurant de ville en ville un gouvernement collégial. Chaque épiscope exerçait une autorité domestique, paternelle, sur sa communauté, considérée comme une grande famille, mais relevait directement de l'autorité de l'apôtre qui jouissait d'une autorité publique sur une vaste circonscription. Le fait donc de voir Barnabé et Saul instituer partout des presbytres (= des épiscopes et des diacres) est le signe même de leur pouvoir apostolique de fondateur d'Eglise. Jusqu'à la cérémonie liturgique d'Antioche (*Ac 13,* 1-3), Barnabé et Saul avaient enseigné à Antioche (*Ac 11,* 26). Ce n'est qu'après cette cérémonie que Luc les décrit comme des fondateurs d'Eglises, c'est-à-dire comme constituant de ville en ville un clergé local.

5. — C'est au cours de cette cérémonie que les mains sont imposées à Barnabé et à Saul. Ce geste avait été hérité des coutumes vétérotestamentaires. Dans l'Ancien Testament on avait la coutume de *poser* la main sur la tête de celui qu'on bénissait pendant qu'on prononçait une formule de bénédiction. Nous en avons un exemple bien connu dans le cas de Jacob bénissant les deux fils de Joseph (*Gn 48,* 14. 17). L'imposition des mains pour bénir était exprimée en hébreu, soit par le radical *šyt,* traduit par *epiballein* (*Gn 48,* 14), soit par le radical *śym,* traduit par *epitithenai* (*Gn 48,* 17).

On avait aussi la coutume de *presser* les deux mains sur quelqu'un ou quelque chose pour signifier la substitution d'une chose à l'autre. Ainsi on pressait les deux mains sur la tête de la victime qu'on voulait offrir en sacrifice (*Lv 16,* 21) ; de même, on pressait

---

docteurs » ne sont autres que les « épiscopes » ou « anciens » dont il est dit qu'ils doivent paître leur troupeau (*Ac 20,* 28 ; *1 P 5,* 2).

Or les vertus qu'on souhaite trouver présentes chez l'épiscope sont pratiquement identiques à celles qu'on réclame des diacres. L'épiscope, toutefois, a ceci de particulier qu'il doit être « apte à enseigner » (*1 Tm 3,* 2), qu'il doit être « occupé par la prédication et la doctrine » (*1 Tm 5,* 17), qu'il doit « tenir ferme à la parole digne de foi conforme à la doctrine et capable d'exhorter dans le sain enseignement et de convaincre les contradicteurs » (*Tt 1,* 9). Or le terme « épiscope » fait partie du binôme « épiscope-diacres ». A côté de l'épiscope, il n'existe pas de groupe constitué par les « docteurs ». Il n'existe donc pas de groupe de « docteurs » à côté des « pasteurs », si « pasteur » n'est qu'un autre nom pour désigner l'« épiscope ». Dans l'apocalypse du *Pasteur* d'Hermas, l'« ange » envoyé par le Christ se dit « pasteur » et, en même temps, il enseigne préceptes et paraboles.

Le rôle de l'« épiscope » consiste à veiller au bon ordre dans la communauté. C'est pourquoi seuls des hommes sachant se bien conduire à la tête de leur propre maison sont aptes à remplir la charge de préposés à la communauté (*1 Tm 3,* 4). C'est identiquement la charge de pasteur. Les « épiscopes » ont été institués par l'Esprit Saint pour paître l'Eglise de Dieu (*Ac 20,* 28). L'« épiscope », en plus des qualités morales requises des diacres, doit être docte (*didaktikon : 1 Tm 3,* 2) et savoir exhorter selon la saine doctrine (*Tt 1,* 9). L'« épiscope » des lettres pastorales correspond de la sorte au « pasteur-docteur » de *Ep 4,* 11.

les deux mains sur la tête de celui qu'on voulait établir son délégué, son représentant ou son successeur soit pour remplir une fonction sacrée (= ordination), soit pour remplir une mission (= délégation de pouvoirs). Cette imposition des mains se faisait avec une certaine vigueur et, du coup, avec les deux mains (du moins habituellement). Le verbe *epitithenai* traduisait alors le radical hébreu *smk*.

Dans le Nouveau Testament il n'existe pas d'imposition des mains pour consacrer une victime, puisque les sacrifices sanglants ont pris fin avec le sacrifice unique du Christ. On ne rencontre pas non plus d'exemple où quelqu'un impose les mains à un autre pour le constituer son délégué. L'expression *epithentes tas cheiras autois* de *Ac 13,* 3 ne peut donc signifier qu'un geste de bénédiction ou un geste d'ordination. Il convient, toutefois, de remarquer que dans la littérature rabbinique de la fin du I^er^ siècle il est fait mention de l'imposition des mains pour constituer quelqu'un dans le grade de rabbin. Comme Barnabé et Saul sont déjà « didascales » (= rabbin) à Antioche (*Ac 13,* 1) au moment où on leur impose les mains, il ne peut s'agir d'une imposition des mains effectuée pour les constituer docteurs dans l'Eglise de Dieu. L'imposition des mains de *Ac 13,* 3 ne peut donc signifier qu'une bénédiction ou une ordination. Ceux qui considèrent Barnabé et Saul comme des « prophètes-docteurs » sont obligés d'interpréter l'imposition des mains de la part des trois autres « prophètes-docteurs » comme signifiant une simple bénédiction avant leur départ pour leur voyage missionnaire [31]. Pour nous, nous avons admis que les « didascales » Barnabé et Saul ont reçu l'imposition des mains de la part des prophètes-liturges qui leur étaient supérieurs. Dans ce cas l'imposition des mains de la part de ceux-ci peut signifier soit une bénédiction avant le départ des envoyés pour une œuvre missionnaire bien précise, ce que semble indiquer la conclusion du récit : « ils firent

---

31. Conzelmann dit catégoriquement : « Die Handauflegung ist hier Segnung, nicht Ordination, Übertragung einer Amtsgewalt », et la raison semble en être le fait que « Es besteht kein Rangunterschied zwischen der Gesegneten und den übrigen » : H. CONZELMANN, *op. cit.*, p. 73. De même, A. Wikenhauser nous dit : « Hier handelt es sich um keine eigentliche ordination » : A. WIKENHAUSER, *op. cit.*, p. 103. G. Stählin, par contre, conçoit l'imposition des mains (*13,* 3) « als Sinnbild und Akt der Amtsübertragung », à la manière dont les hellénistes (*6,* 6) et les presbytres (*14,* 23) furent ordonnés : G. STÄHLIN, *op. cit.*, p. 174. De même J. Jeremias voit dans l'imposition des mains de *Ac 13,* 3 un geste d'ordination à la manière de l'ordination des Hellénistes (*6,* 6) et de Timothée (*1 Tm 4,* 14 ; *2 Tm 1,* 6) : J. JEREMIAS, *Die Briefe an Timotheus,* dans *Das Neue Testament deutsch,* Göttingen, 1963, p. 30. J. Ysebaert remarque : « a long tradition regards this imposition of hands as an ordination », et il ajoute pour son compte : « there is thus every reason to view the imposition of hands here (*13,* 3) as an ordination rite » : J. YSEBAERT, *op. cit.*, p. 276-277.

voile sur Antioche d'où ils étaient partis, recommandés à la grâce de Dieu pour l'œuvre qu'ils venaient d'accomplir » (*14,* 26), soit une ordination pour en faire des apôtres fondateurs d'Eglises. Le fait que Luc — qui réserve le titre d'apôtre aux Douze — commence à appeler Barnabé et Saul « apôtres » (*14,* 4. 14) à partir de l'imposition des mains de la part des prophètes (*13,* 3) indique que Barnabé et Saul ont été établis au rang des Douze avec les pouvoirs apostoliques de constituer des « anciens » (= épiscopes et diacres) dans les différentes Eglises (*14,* 23). Ce n'est pas pour accomplir une œuvre passagère que Barnabé et Saul ont été élevés au rang des Douze, mais pour devenir fondateurs d'Eglises et cela, non pour un temps limité, mais d'une manière définitive. La décision suivant laquelle Barnabé et Saul iraient aux païens à la manière dont Pierre et Jean s'occuperaient des fidèles de la circoncision (*Ga 2,* 9) montre que Barnabé et Saul auraient dans leur circonscription les mêmes pouvoirs que Pierre et Jean dans la leur. Concrètement nous voyons que Paul a reçu en partage la Macédoine, l'Achaïe (jusqu'aux frontières de l'Illyrie) et l'Espagne (*Rm 15,* 19. 24. 28). Pierre et son compagnon Jean se sont réservé l'Asie mineure (où Paul n'est pas appelé à fonder des Eglises, cf. *Ac 16,* 6-7) et l'Italie. Aussi Paul ne fera-t-il que *passer* par Rome pour se rendre en Espagne (cf. *Rm 15,* 24. 28). Barnabé et Saul sont donc institués par des Apôtres avec le geste contractuel bien connu de se frapper mutuellement dans la main droite en signe d'accord (*Ga 2,* 9). Mais après l'institution juridique [32] il faut, de plus, une consécration liturgique par laquelle on signifie que celui qui a reçu un bon témoignage de la part des fidèles (*Ac 6,* 3) et a été élu par les frères responsables (*Ac 6,* 5 ; *Ga 2,* 9) est mis à part de par la volonté de Dieu et cela d'une façon définitive, car les décisions de Dieu sont sans repentance. C'est pourquoi il est dit par Luc que c'est l'Esprit Saint en personne qui ordonne de mettre Barnabé et Saul à part (*Ac 13,* 2) en vue de l'œuvre pour laquelle ils ont été en réalité désignés par les Apôtres Jacques, Pierre et Jean (*Ga 2,* 9) à l'occasion du Concile de Jérusalem [33]. Cette mise à part a eu

---

32. C'est ce que le Droit Canon appelle actuellement « provision ou institution canonique » : *CIC,* c. 332.

33. On pourrait être étonné de nous voir placer l'ordination de Barnabé et de Saul à Antioche *après* leur institution à Jérusalem, alors que Luc raconte cette ordination *avant* la tenue du concile de Jérusalem. C'est que l'auteur des Actes n'a pas respecté l'ordre historique, probablement afin de pouvoir attribuer à Paul la primeur de la prédication à Lystres et à Iconium, puisqu'en se rendant d'Antioche en Macédoine, à la suite du partage des circonscriptions accepté à Jérusalem, il trouve déjà à Lystres et à Iconium des chrétiens qui rendent un bon témoignage (*16,* 2) pour l'ordination de Timothée (*2 Tm 1,* 6 — comme pour l'ordination d'Etienne et de ses six assistants, *Ac 6,* 3). En réalité, Paul, avant le concile, n'a encore évangélisé que la Cilicie (= Tarse)

lieu au cours d'une réunion liturgique et par le rite de l'imposition des mains (*13,* 3). Par suite de cette ordination Barnabé et Saul sont élevés par les prophètes-liturges au rang d'apôtre au sens fort [34], dotés des pouvoirs nécessaires pour constituer la hiérarchie locale (*14,* 23) dans les différentes villes.

L'imposition des mains, qui a eu pour effet d'élever Barnabé et Saul au rang d'apôtre (*14,* 4. 14) et de leur donner les pouvoirs apostoliques de pourvoir les Eglises locales d'anciens (*14,* 23) ne peut être qu'un geste d'ordination et non de bénédiction.

B 1150 Bruxelles S. DOCKX, O.P.
avenue de Tervueren, 221

---

et la Syrie (= Antioche), ainsi qu'il l'affirme lui-même (*Ga 1,* 21), et comme le confirme la source antiochienne des Actes (*15,* 23), source d'une grande valeur historique.

C'est donc bien *après* le concile de Jérusalem que sont ordonnés Barnabé et Saul (*13,* 3), le premier pour aller fonder des Eglises dans l'île de Chypre, son pays natal (*4,* 36), Paul pour se rendre directement en Macédoine et, de là, en Achaïe. C'est ce que Paul lui-même laisse entendre dans sa lettre aux Philippiens (*4,* 15). C'est à partir de la Macédoine qu'il a commencé son travail d'évangélisation — sous-entendu : en tant que doté des pouvoirs apostoliques pour fonder des Eglises et y établir des presbytres (= épiscopes et diacres). Nous ne pouvons qu'approuver l'opinion de J. Gnilka disant : « Darum steht zu vermuten, dass für den Apostel die Wirksamkeit in Makedonien tatsächlich den eigentlichen Beginn seiner Verkündigung darstellt » : *Der Philipperbrief,* Freiburg i. Br., 1968, p. 177.

34. Luc réserve l'appellation « apôtre » aux Douze. Si donc il nomme Barnabé et Saul « apôtres » après leur ordination à Antioche (*14,* 4. 14), c'est qu'il entend par là qu'ils sont élevés au rang des Douze, dotés de tous les pouvoirs apostoliques nécessaires pour aller fonder des Eglises, à la manière dont Pierre et Jean s'occupent de fonder les Eglises de la Circoncision.